



Séance du conseil d'administration du CROUS
Du 8 mars 2023

Délibération CA – 2023-03-08-7.1
Relative à une demande de subventions

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

Vu la convocation des membres du conseil d'administration du CROUS de Limoges pour la séance du 8 mars 2023

- **Point de l'ordre du jour**

7– Demande de subvention de la CGT

Article 1 : Le Conseil d'Administration se prononce sur la demande de subvention de la CGT

Nombre de membres participant à la délibération : 12

Abstentions : 0

Pour : 12

Contre : 0

Fait à Limoges le 8 mars 2023

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,
la Recherche et l'Innovation

Claudio Galderisi